

**Secrétaire ( Gestion Fiscale )** : Florence Leclercq - SIE La Rochelle Ouest - Tél / 05.46.27.58.04

**Secrétaire adjointe( Gestion Publique )** : Claudine Gautronneau -très Rochefort Municipale Tél : 06.37.01.35.17

**Trésorier ( Gestion Publique )** : Laurent Lespinasse - TG Logistique Tél / 05.46.00.39.53

**Trésorière adjointe ( Gestion Fiscale )** : Claudette Hauss - SIE Saintes - Tél / 05.46.96.51.61

## CTPD du 26 Avril 2010

Le mardi 26 avril s'est tenu un CTPD ayant à l'ordre du jour notamment la création des SIP de La Rochelle Est et La Rochelle Ouest ainsi que le Pôle de Recouvrement Spécialisé .

### Création du SIP de La Rochelle Ouest :

- *point sur l'encadrement* : FO DGFIP a fait part de ses inquiétudes quant à l'absence d'implantation durable d'un Cadre A filière Gestion Publique dédié au recouvrement. En effet, il est prévu pendant une période transitoire qu'un cadre A soit chargé de mission auprès de Mme Annie Raymond, comptable du SIP. Mais la durée de la mission n'a pas été précisée par la Direction.
- Le SIP de La Rochelle Ouest assurera le service d'ordre et de documentation unique ( ORDOC ) commun aux 2 SIP, ainsi que la cellule de Contrôle sur Pièces ( CSP ) commune aux 2 SIP.
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, le SIP de La Rochelle Ouest sera composé de 29 emplois comprenant 1 A+, 1 A filière fiscale, 12 B et 15 C.

### Création du SIP de La Rochelle Est :

- *point sur l'encadrement* : Hubert Vidal, actuel trésorier de La Rochelle Impôts, a été nommé comptable de ce SIP.  
2 emplois cadre A ont été implantés, 1 filière fiscale et 1 filière Gestion Publique .  
Toutefois, FO DGFIP a demandé la création d'un 3<sup>ème</sup> cadre A, afin d'assurer dans les meilleurs conditions possibles la gestion et le pilotage de la cellule accueil qui représente 7 agents.

Ce SIP aura la responsabilité de la caisse unique, caisse qui sera tenue par un agent caissier issu de la gestion publique. La caisse assurera les encaissements pour les 2 SIP, les 2 SIE et le PRS ( pôle recouvrement spécialisé ).

FO DGFIP est intervenu notamment pour interpeller la Direction sur le manque de sécurité de la caisse du site de Fétilly. La Direction s'est engagée à sécuriser la caisse.

Pour les 2 SIP, FO DGFIP a souligné une nouvelle fois que l'espace de travail par agent est inférieur aux normes requises qui sont de 9 m<sup>2</sup> au minimum.

Suite à ce CTPD, les agents de la gestion publique concernés, à réception d'un courrier de la Direction, disposent de 15 jours calendaires pour manifester éventuellement leur refus d'affectation.

Les agents de la filière fiscale devront formaliser leur souhait par la rédaction d'une fiche de vœux.

L'affectation au SIP La Rochelle Est ou La Rochelle Ouest est de la compétence de la CAP Locale.

Les représentants du personnel ont voté « contre » la création de ces SIP, à l'unanimité.

### Création du Pôle de Recouvrement Spécialisé ( PRS ) :

Le PRS est un poste comptable chargé du recouvrement offensif, rapide et pugnace des créances des professionnels et des particuliers, ayant un caractère complexe.

Vincent Guilgault, Receveur Percepteur de la gestion publique, a été nommé comptable du PRS.

Le PRS est doté de 8 emplois, 6 de la filière fiscale ( 1 A, 4 B et 1 C ) et 2 de la gestion publique ( 2 B ou C ).

Pour être affecté sur ce poste comptable, il est demandé aux agents d'avoir le profil « recouvrement contentieux », et en priorité être sur la résidence administrative de La Rochelle.

Les représentants du personnel ont voté « contre » à l'unanimité.

Pour les représentants de FO DGFIP, cette création de poste va engendrer la suppression d'emplois sur le reste du réseau départemental et donc suppression de service public de proximité.

Les représentants de FO DGFIP 17 : Valérie Berthelin, Benjamin Essayan, Claudine Gautronneau, Marguerite Guillard et Claudette Hauss en qualité d'expert.